





Signature de la convention Ville de Niort / ERDF et EDF

La Ville de Niort, ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et EDF signent vendredi 24 mai 2013 le contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

La Ville de Niort concède le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique à ERDF et de la fourniture d'énergie électrique aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente à EDF

Cette signature est l'aboutissement d'un travail commun de plusieurs mois entre la ville de Niort, ERDF et EDF.

Elle marque le début d'un partenariat renforcé fondé sur une implication plus forte de la collectivité dans le suivi des activités du concessionnaire.

Lors du bilan de la précédente concession, la Ville de Niort et ERDF ont partagé le constat d'un bon niveau de qualité de desserte d'électricité sur le territoire de la concession.

Ce nouveau contrat vise à consolider et améliorer la qualité de fourniture d'électricité dans l'intérêt de l'ensemble des clients de la concession.

Il garantit la fourniture par EDF au tarif régulé ainsi que la mise en œuvre par EDF de la politique de lutte contre la précarité énergétique.

La Ville de Niort et ERDF signent ce même jour, une convention pour l'intégration esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité.

Cette convention permet à la ville de disposer d'un montant d'investissement annuel de 55000 € financé par ERDF pour la réalisation par le concessionnaire de travaux, définis en commun, d'intégration esthétique des ouvrages dans l'environnement.

La durée du contrat de concession et de la convention sera de 23 ans. Le contrat et la convention s'achèveront au 30 juin 2036.